

Mémoire de l'ordre public en Suisse

Entretien avec Jean-Robert Warynski, novembre 1996 par Dominique Wisler et José Barranco

Citer de la manière suivante : Wisler, Dominique et José barranco, « Entretien avec Robert Warynski de novembre 1996 », dans *La mémoire de l'ordre public en Suisse*, édité par Dominique Wisler et Marco Tackenberg, Coginta, Genève, 2007 (www.coginta.com)

© 2007 by Dominique Wisler and Marco Tackenberg. All rights reserved. Short sections of this text, not to exceed two paragraphs, might be quoted without explicit permission provided full credit is given to the source

M. Jean-Robert Warynski fut Chef de la police cantonale genevoise de 1975 jusqu'au 30 avril 1989

Caveat : les noms des personnes citées par M. Warynski n'ont pas été tous vérifiés et l'orthographe, par conséquent, reste aléatoire.

Vous répondrez à nos questions en fonction de vos idées de l'époque ou en fonction de vos idées actuelles ?

Je crois que le but de l'exercice c'était de me demander ce que j'avais pensé quand j'étais en fonction, c'est comme ça que je réponds, d'ailleurs vous pouvez vous en faire une idée rien qu'aux réponses.

Si je vous posais cette question c'est que j'ai vu que vous disiez que l'opportunité, le principe de l'opportunité était dominant dans le droit français et puis venait du droit français bien sûr, par exemple Monsieur Walpen nous a dit que c'était quelque chose qui avait été introduit dans les années 1980 en droit suisse.

Peut-être en droit suisse, mais moi j'ai connu des procureurs généraux qui, en commençant par Monsieur Cornu, qui, c'est pas d'hier, c'était le principe d'opportunité déjà à l'époque ; ça a toujours été le principe d'opportunité au point de vue judiciaire à Genève. Vous ne voulez quand même pas qu'on ait le principe d'opportunité dans la justice et puis que l'auxiliaire de la justice, qui est la police, n'ait pas le même principe. Donc monsieur Walpen, lui, il parle de quand il est arrivé, il est arrivé lui en 80. Bon alors peut-être par rapport à ce qui se faisait en Valais, peut être bien que pour lui c'était nouveau l'opportunité. Mais il est arrivé comme collaborateur...

Commissaire ?

Pas tout à fait, officier de police d'abord. Le principe d'opportunité a régné d'une manière claire, déjà du temps de Monsieur Schmitt, bien avant, bien avant... quand il y a eu de gros problèmes c'était du temps de Schmitt, c'était pas moi qui était patron, c'était Monsieur Levraz, mais on avait déjà le principe d'opportunité. Ce qu'y a là dedans c'est la doctrine de la police genevoise jusqu'en 1989, après je ne suis plus responsable,

D'accord

Parce que je reprends même, je dirais que je peux même cautionner cette période qui a précédé ma prise de commandement, puisque j'étais le collaborateur le plus direct du chef de Levraz pendant 15 ans. Vous voyez, ça fait trente ans de police.

Oui tout à fait

Voilà,

C'est assez spécial...

Oh, ce n'est pas spécial !

Ce qui est spécial, je veux dire dans le sens où c'est plus possible aujourd'hui de refaire le même cheminement ...

Vous avez encore un commandant, vous avez encore des commandants qui sont en place dans des petits cantons qui vont faire ce qu'ils font comme commandant trente ans. Vous avez plusieurs commandants qui ont fait 30 ans de commandement. Comme à Glaris par exemple.

Il n'y a pas eu de modification de la doctrine durant toute l'époque euh...

Alors ça je peux dire, non, non.

Et il y a une chose que j'aurais voulu savoir parce que ça m'intrigue personnellement, j'ai l'impression qu'il y a une grande différence entre la Suisse romande et la Suisse allemande, du point de vue de l'approche de la manifestation. En Suisse allemande, on a plutôt le principe de la légalité, ce qui semble se répercuter dans l'usage des moyens par exemple on utilise facilement les balles en caoutchouc, on utilise très facilement les gaz lacrymogènes, il n'y a pas de tabou.

Oui mais on n'utilise pas la matraque.

On n'utilise pas du tout la matraque, voilà, et en Suisse romande, enfin on ne connaît pas encore le cas du canton de Vaud, mais en tout cas pour le canton de Genève, c'est clairement l'inverse, c'est la matraque, mais pas volontiers les gaz lacrymogènes et pas du tout les balles en caoutchouc. Et donc il y a cette différence d'approche et les

Zurichois. A Zurich on a m'a dit qu'il y a eu des blessés, des blessés de part et d'autre, et donc ils ont introduit l'idée de la distance. Et à Genève, on n'a pas introduit ce principe, visiblement on a préféré garder le rapprochement avec les manifestants, et ma question c'est pourquoi on n'a pas....

Mais c'est une question de mentalité. Vous avez deux choses, vous avez la mentalité du policier romand et puis vous avez le principe juridique de base. Quand vous causez avec un Suisse alémanique, la première chose qu'il vous dit, c'est quelle est la base légale?

Quelle est la loi ?

Nous on est beaucoup plus empirique, ce n'est pas la base légale qui dirigera tout le temps, c'est le principe juridique et on va plutôt appliquer la clause générale de police que courir après une base légale qui n'existe pas. Alors quand elle n'existe pas, on se trouve coincé parce qu'on ne peut plus agir. Tandis qu'avec le principe d'opportunité, on travaille en fonction de la situation, on se dit, d'abord on est très patient, on attends très longtemps. Je.. euh... vous arrêtez votre truc là

(enregistrement momentanément interrompu)

Moi je voudrais poser la question, vous l'avez évoquée tout à l'heure, à propos de la fusillade au début des années trente, comme motif de la tolérance genevoise. Dans nos discussion avec M. Walpen ou par exemple M. Fontanet,, ce phénomène de cette manifestation apparaissait systématiquement, et ils disaient "voilà, on veut pas que ça se reproduise", vous l'avez dit vous-même, on veut pas qu'il y ait la même chose comme ce mois de novembre là...

Je vous rappelle que mon allusion c'était surtout à la méthode d'intervention, ne pas arriver en colonne par un, comme les gars du pauvre lieutenant ou capitaine - c'était un avocat. Il est arrivé avec une colonne par un, enfin lui ou ses chefs de section, alors mon réflexe ça a été la section en tout cas pas en colonne par un. Mais j'entends, c'était plutôt un réflexe tactique qu'un réflexe politique, hein, ne confondons pas. Sur le plan des idées, il est évident que bon 1932 il faut se replacer dans le contexte de l'époque, ils n'arrêtaient pas de se battre tout les jours dans la rue, ça durait depuis des années, il y avait d'autre part un chômage qui était loin d'être aussi bien rétribué qu'aujourd'hui.

Oui, oui, une polarisation entre gauche et droite

Une polarisation gauche-droite, entre gens qui travaillent et ceux qui n'ont pas de boulot, entre ceux qui travaillent avec peu d'argent et ceux qui ont de bonnes situations, relativement bonnes situations. Et puis l'élément d'extrême droite autour d'Oltramare et puis l'autre autour de Nicole, c'est quand même deux pôles vraiment

extrêmes. On connaît mal maintenant, on peut difficilement s'imaginer autant d'écarts au point de vue du raisonnement politique. Alors c'est la raison pour laquelle le gouvernement, sans doute perdant un peu les pédales, peut être et même sans doute mal conseillé par les gens de la police, a pris la décision de faire intervenir l'armée. A mon avis on a pris cette décision sans que l'affaire ait été véritablement bien étudiée, préparée, semble-t-il, il n'y a pas eu de contact entre les autorités politiques et un représentant de l'armée officiel, il n'y a pas eu tout ce qu'on trouve dans l'arrêté sur le service d'ordre, qui exige un officier de liaison entre le Conseil d'Etat et l'armée, qui exige un responsable des troupes, un responsable de la police, qui c'est qui commande quoi, où les choses sont clairement dites, parce que là c'est parti, on a fait venir l'armée, c'est comme ça et puis c'est tout....

Ca a été fait dans l'urgence...

Ca n'a pas été plus loin, mais oui bien entendu, l'urgence n'empêchait pas peut être certains contacts. Bon il faut reconnaître qu'à l'époque ce n'était pas aussi facile qu'aujourd'hui, il n'y avait pas les fax, il n'y avait pas le telex, les téléphones, aussi développées etc. Et puis la doctrine n'existait pas.

Et puis disons, si je me souviens bien, c'est en 1925 que les cantons retrouvent leur autonomie au niveau du maintien de l'ordre, avant c'était l'armée...

Ca je ne pourrais pas dire, parce que faudrait vérifier dans les constitutions cantonales, je ne vois pas, la constitution de 1874, c'est celle qui nous dirige aujourd'hui...

Oui mais c'était 1919, il y a eut une grève générale, on a donné des compétences au conseil fédéral, et c'est seulement en 1925 que les cantons ont retrouvé ces compétences...

Oui mais par suite d'un arrêté urgent...

Oui c'est cela

Il y a eu quelques affaires malheureuses. Il y a eu celle du Tessin, c'était pas bien réussi non plus...

Il y a eu Zurich en 1932, Zurich a connu ses morts aussi. Mais ça n'a sans doute pas autant marqué l'imaginaire collectif que ce qui s'est passé à Genève.

C'est peut être qu'il y en a eu pas mal, il y en a eu 17 je crois. Et puis après il y a eu le procès de Nicole puis qui sort pratiquement de la prison pour rentrer au Conseil d'Etat, c'est tout ça, ça a créé un élément médiatique extraordinaire de l'époque j'entends. On en parle toujours.

Est ce que vous avez cette impression que la manifestation est plus légitime, que la manifestation est légitime en Suisse romande, en tout cas à Genève ?

A mon avis ces manifestations ont toujours eu une question d'opportunité, ce n'est pas tellement une question de légitimité. Les gens tout d'un coup se sont mis, sur un sujet, à vouloir descendre dans la rue, pour secouer le cocotier. C'est aussi des mouvements qui ont voulu s'auto-amplifier par la manifestation, parce que pour eux c'est souvent un élément de propagande, plus qu'un élément de politique au sens profond du terme. Alors, parce qu'on n'a pas vu, alors que la situation est assez sérieuse du point de vue du travail, des manifestations de chômeurs ou des choses de ce genre, actuellement, Dieu nous en préserve! Ce n'est pas sorti de la même manière que dans les années 1936 par exemple. Je vois encore les grands cortèges descendre la rue du Mont Blanc, etc, le 1er mai c'était fou,

Avec des idéologies justement...

Il y avait une idéologie beaucoup plus forte.

Et puis au niveau du Conseil d'Etat, nous on avait l'impression que Schmidt était plus dur, qu'il avait tendance à une répression musclée, on l'appelait Schmitt-la-matraque.

Moi je pense que c'est un mauvais procès qu'on lui a fait. Schmitt s'est retrouvé au département de police en 68. En 67 il arrive. Il va faire quoi Il y a les manifestations qui portent sur l'armée là, ensuite il y a mai 68 avec ses répercussions, la maison des étudiants, la maison du Faubourg, le living théâtre, tout, c'est tout le même élément et il est toujours responsable du département de justice et de police. On le cherche. Il est un homme qui est assez dur dans ses propos à l'endroit de l'opposition, une opposition, une façon de s'exprimer que n'auront pas ni Fontanet, ni, derrière lui Ziegler, n'est ce pas. Et alors ce que je veux dire c'est qu'ils n'auront pas cette attitude si cassante. C'est un peu la réponse du berger à la bergère. Et on peut s'imaginer qu'on ne retient pas les jeunes de manifester contre l'autorité, parce qu'on pense retomber sur Schmitt. C'est pas lui qui créait des manifestations tous les mercredis et tous les samedis. C'est pas lui qui demandait qu'il y en ait, mais par contre eux les faisaient. Tout ça pendant six mois. Et alors nos gars, ben alors ils supportaient moins longtemps, c'est une usure. Au début, vous pouvez quand même attendre plus longtemps, et puis après, quand vous retrouvez les mêmes, qui reviennent constamment, et puis vous les retrouvez en face de vous, il y a quand même une irritation qui se crée chez le policier. Alors d'en avoir accusé le chef du département, je trouve ça un petit peu grotesque, parce qu'en définitive c'est quand même ceux qui ont créé les manifestations qui ont provoqué cette réaction de la police obligatoire. On peut rappeler les histoires du living théâtre. Quand il y avait cette équipe qui se promenait, à l'époque, nue dans la rue, c'est quand

même des choses qui à l'époque n'était pas tolérables. Les gens n'acceptaient pas que la police ne bouge pas. La population n'était pas du tout satisfaite, voilà. Alors je pense que tout ça a créé cette tension qui est tombée sur Schmitt. Mais parce que les événements se sont faits pendant que lui était aux affaires.

Il s'impliquait plus peut être que les autres. Walpen nous a vraiment dit que le politique, en principe, ne s'implique pas dans les affaires de police, du maintien de l'ordre.

Moi je l'ai dit dans mon papier, j'ai toujours demandé la mission au département. J'ai dit, quand il y a une manifestation, elle va être comme ci, comme ça, quelle est votre idée, quelle est la mission que vous me donnez. Mais après, une fois que la mission elle a été donnée, c'est fini, ils n'ont plus à s'en occuper. Enfin, je ne voulais pas qu'ils s'en occupent. Voilà, en fait on cernait les problèmes. On les préparait et puis ensuite nous, on exécutait et puis, si ils ne sont pas contents, ils peuvent toujours me tomber dessus. Le politique, à Genève, n'a pas pour habitude de venir au PC. Ou, s'il y vient, c'est pas intérêt, par curiosité, pour savoir ce qui se passe, mais pas pour s'impliquer dans la donnée d'ordre.

Donc ça c'était en amont, donc avant le déroulement de la manifestation.

Mais c'est le militaire, mon cher ami! La police, c'est une organisation militaire! Comment ça se passe ? Au militaire, on donne au commandant d'unité, quelque soit l'unité, que ce soit un général, un capitaine, et puis l'exécution elle lui incombe, et puis fini. Alors, quand vous avez un secteur, le type il est patron pour réussir. S'il ne réussit pas, la seule chose qu'il peut demander à son supérieur c'est de lui apporter de l'aide. Alors ça peut être une aide extérieure, demander de l'aide des autres cantons ou des choses de ce genre, mais logiquement, il doit faire avec ses forces, avec les moyens qu'il a, parce qu'il en a discuté avant "avec les moyens que j'ai voilà la mission que je pourrais accomplir". Si on lui donne une mission qui est plus forte que celle qu'il peut accomplir, il lui appartient de dire, "cette mission, non je ne peux pas la prendre. Je ne peux pas prendre cette mission parce que je n'en ai pas les moyens". Par exemple, quand est arrivée la conférence Reagan-Gorbatchev, et que on a su qu'il allait y avoir une manifestation avec près de dix mille personnes dans les rues, j'ai dit : "j'ai pas les moyens". Alors, est ce que vous demandez l'aide des autres cantons ? OK parce que c'est ça le problème. La mission, ils me la donnent, mais je n'ai pas les moyens, alors il faut me donner des moyens supplémentaires. Vous voyez, c'est là que le débat doit se faire, mais il ne doit pas se faire en cours de manifestation, en changeant la mission, ce qui fout tout par terre, à mon avis.

Schmitt on a dit qu'il était présent à la manifestation, est ce que c'est vrai?

Ca lui arrivait, qu'il était dehors, oui...

Avec le Poste de Commandement ?

Non ! Absolument pas! Je le revois encore une fois à la Corratérie, mais il était seul au bord de son trottoir, mais pas du tout dans le PC.

Quelle était sa fonction ?

Il était Conseiller d'Etat

Oui mais...

Ben observateur, parce qu'il aimait bien savoir. Bon, savoir comment ça c'est passé, on peut lui raconter, et puis après il va au Grand Conseil, et puis on dit "Vos flics ils ont fait ceci, ils ont fait cela", et puis il dit "Non! Ce n'est pas vrai! J'y étais, j'y ai vu, ils ont pas fait ça", c'est ce qu'il aimait bien faire, vous voyez, et c'est pour ça qu'il y venait, et pas du tout pour commander. C'était pour être un observateur, parce que, en fait, M. Schmitt était un homme qui n'aimait en tout cas pas qu'on lui raconte des salades, hein. Ah! Ça fallait en tout cas pas lui raconter des blagues. Et il aimait bien contrôler. Contrôler ce qui se faisait, pas contrôler si on exécutait bien la mission tout ça, je crois qu'il n'avait pas de doute là dessus. Il voulait être sûr d'avoir bien vu lui-même ce que les autres pouvaient prétendre qu'il s'était passé. Voilà. Alors je crois que, je crois qu'il faut ... Ca arrangeait pas mal de gens de démolir Schmitt, sur le plan pas seulement genevois mais aussi le plan fédéral. Ca arrangeait pas mal de gens.

Par rapport aux autres conseillers d'Etat en charge du département de justice et de police, ils avaient aussi cette même habitude de descendre dans la rue voir les...

Fontanet, pas tant, et Ziegler non plus.

Mais c'est parce qu'il y avait moins de manifestations ou...

Il y en avait moins et puis, peut-être M. Schmitt était un homme, comment je pourrais dire? Dans une certaine mesure je ne peux pas dire que les autres n'étaient pas courageux, mais il faut presque être très hardi pour aller dans la rue comme conseiller d'Etat, sans requérir une protection particulière, hein, n'oubliez pas. Alors moi je dis que non, il était un peu gonflé, comme on dirait vulgairement. Mais, je ne sais pas, les autres, ils aimaient mieux venir au renseignement chez nous, plutôt que d'aller voir dans la rue directement parce que forcément, vous vous privez de l'ambiance générale quand vous êtes dans la rue à un endroit déterminé. Mais je crois que ça on a exagéré la présence de Schmitt, c'est arrivé une fois ou l'autre. La moitié du temps je lui téléphonais à son bureau, vous savez, pour lui dire où on en était, alors c'est vraiment

notoirement exagéré. Parce qu'il y a vraiment un cas typique que je connais, dont je me rappelle, mais de dire qu'il était dans la rue en permanence, ça c'est exagéré. Voilà.

Maintenant parlons des agents de liaison, au sens où on parle souvent d'officier de liaison...

A quel niveau?

Au niveau de la manifestation, de la prise de contact pendant la manifestation...

Ah ! Alors à Genève, vous avez pu discuter avec Baer, en principe ça a toujours été le commandant de gendarmerie qui prenait ses responsabilités et ses contacts direct dans la rue. Ca c'est le système qu'on a toujours utilisé, que Zweigart utilisait, que Baer utilise, on fait ça comme ça. Il ne faut pas confondre l'agent. C'est la prise de contact entre d'une part ceux qu'on peut considérer comme les pseudo-responsables, parce que au moment où vous demandez "qui est responsable d'une manifestation ? - Personne ". Il dit, bon ben puisque vous êtes là M. Machin...", et puis on les connaît, c'est toujours les mêmes, alors, "tenez M. Trucmuche » - pour pas donner des noms-, puisque vous êtes là je voudrais ça, ça et ça, on est d'accord ? », « Oh, ben je, je, je ferais savoir ce que vous m'avez dit ». Et puis fini, ça s'arrêtait là. Mais en fait, ce n'était pas un agent de liaison, c'est pas vraiment un agent de liaison. C'est le commandant de gendarmerie qui allait, disons qu'il réglait, avec les gens qui étaient là, les gens présents qui étaient des participants, la suite d'opérations.

Ca s'est toujours passé comme ça, de votre temps ?

Oui, oui, tout à fait. Parce qu'on n'avait pas un type qui allait discuter avec les manifestants. Bon, il y avait le travail de la Sûreté, du chef des renseignements qui..., ça s'est autre chose. Et puis qui nous disait, "il va y avoir ça ou ça " bon, mais c'est pas un contact officiel.

Mais là, je trouve que c'est quelque chose d'intéressant en Suisse allemande, dans la mesure où souvent le chef de l'intervention, dans la centrale, il a besoin d'un officier de liaison, qui est dans la rue et qui va peut-être discuter

Dans le système genevois, le commandant de la police, il est au PC, moi je n'ai jamais été dans la rue. Comme chef de la police vous êtes au PC central, et puis le commandant de la gendarmerie ou de l'intervention lui il est dans son PC mobile, dans son véhicule. Alors, il y a le contact en direct avec lui, avec lui on discute pour savoir qu'est ce qu'on fait et puis lui, c'est lui qui est responsable de l'opération, de l'exécution de l'opération dans la rue. Moi j'ai reçu la mission, je lui ai donné sa mission, et puis si il veut changer la mission, il doit prendre contact avec moi.

Donc vous, vous n'intervenez autrement pas directement dans l'opérationnel ?

Ou bien alors il me dit, "il se passe ceci, il se passe cela, est ce que vous savez si quelque chose... , par exemple est ce que vous connaissez des objectifs qu'on pourrait... qui seraient à garder ? ". Alors nous on avait déjà fait une appréciation, alors bon on disait "oui, il y aurait ceci, cela". Bon ou bien alors voilà, on subit une pression considérable qu'est ce qu'on fait ? Est ce qu'on se replie un peu ou est ce qu'on leur tombe dedans ? Bon vous en êtes où ? Vous avez quel rapport de force ? Ah non, on est obligés, on peut pas continuer d'attendre, maintenant vous pouvez y aller, alors hop... ". Ça s'arrêtait là.

Certaines décisions importantes ...

Oui, ben c'était, parce que, ... pour le petit coup, le patron de la gendarmerie, il était assez grand sur place. Quand il y avait un gros truc, alors bon il demandait, il y avait une discussion.

Il y a apparemment quelqu'un qui est avec le commandant qui s'occupe plus ou moins de la presse, pendant la manifestation.

Oui, ça c'est venu plus tard. Quand on a eu le service de presse.

C'est à dire ? Ca c'est quand ?

On a mis ça au point, à peu près dans les années 80. Au début, non, c'était l'officier qui était là qui causait avec eux, les journalistes ; mais en fait ça se faisait parce que les journalistes, comme je l'ai dit, ils vous tombent derrière, et puis ils vont plutôt côté police, ils vont derrière la police pour être protégés par elle, surtout que de l'autre côté vous risquez de prendre des coups. De temps en temps il y en a un qui s'en prenait. On avait introduit le brassard pour journalistes, mais ça ne crée pas aura autour du bonhomme, le brassard. On peut aussi penser parfois que le type, pour faire son boulot, il avait intérêt à ne pas s'afficher comme presse vis-à-vis des manifestants non plus. Parce que s'il veut recueillir des appréciations, des trucs, avec un brassard de presse, c'est peut-être pas le meilleur moyen pour avoir le fin mot de l'histoire, ou alors il a une information filtrée. Il court un risque, parce que sinon, il ne cause pas avec un manifestant s'il a le brassard. Ca lui donne une autre optique, donc on peut imaginer que des fois ils ne le mettaient pas toujours.

Le brassard, on l'a introduit quand ?

C'était vieux, mais ça n'a jamais bien marché. Non parce qu'ils n'aimaient pas tellement le mettre. Non j'ai rarement vu les journalistes l'arborer.

Bon il y avait une gêne, peut-être que c'était l'élément dont je parlais tout à l'heure, qui les coupe de l'information pure.

La relation avec la presse, on avait l'impression qu'elle était en principe bonne, dans la police genevoise.

Mouais, ce n'était pas mauvais. On faisait toujours une conférence de presse après la manif.

Tout le temps ?

Oui, bon, et puis eux ils disaient ce qu'ils avaient vu et puis nous aussi, et puis bon, c'était, c'est toujours la même histoire, d'abord c'est la guerre des chiffres, la police dit 5'000, les manifestants disent 20'000, ça commençait comme ça, et puis c'était "on a vu une jeune femme qui a été tabassée au coin de la rue machin". Qu'est ce que vous voulez que je dise, moi ? je ne peux pas répondre "oui-non", je ne peux pas dire "c'est pas possible", c'est idiot. Alors on dit c'est regrettable, on va faire une enquête, bon les échanges habituels, mais j'entends... Non c'est vrai qu'assez honnêtement, les types racontaient les histoires parce qu'il y avait toujours cet élément qu'ils avaient vécu puisqu'ils étaient derrière nous, qu'on avait supporté pas mal. Et alors ça les conditionnait dans une certaine mesure, non pas d'être favorables à la police, mais de comprendre son action mieux. Il me semble en tout cas.

Vous ça vous a semblé important, la presse ?

C'était désagréable quand il y avait tout d'un coup un article un peu violent, parce qu'un journaliste, pour des raisons, peut-être parce qu'il avait été bousculé, faisait un mauvais article. C'est ennuyeux, parce que sur le plan politique, naturellement, le politique vous pose des questions. Si l'article de presse est bon, ou neutre, ben le politique il est content. Parce que s'il est mauvais, là il commence à s'énerver.

Et au niveau de - c'est une question que je n'ai pas encore réussi à résoudre - au niveau juridique (ni l'un ni l'autre ne sommes juristes), mais l'emploi des moyens de coercition, par exemple des gaz, des balles en caoutchouc, en principe, il n'est pas légiféré en Suisse ? Et est ce qu'il y a des compétences, en tout cas au niveau des parlements cantonaux, à ce niveau là ? Est-ce qu'ils pourraient, de leur propre initiative, légiférer sur cette question- là ?

Ils peuvent légiférer par exemple en admettant tel ou tel équipement...

Au niveau des budgets ?

Au niveau des budgets. Et puis si on veut aller jusque-là, on peut dire que les parlementaires ont bien vu, quand ils ont acheté ça ou ça, quand ils ont acheté de la munition, quand ils ont acheté des boucliers, quand ils ont acheté des casques, ils savaient bien qu'on sait qui paie, donc il y a une espèce de légitimité au travers du budget, mais pas sur l'utilisation. Parce que là vous comprenez, vous retombez sur l'éternel problème de qu'est ce qui est le droit du Parlement et qu'est ce qui est le droit de l'exécutif ? Alors l'exécutif peut dire, à juste titre, attention, « vous vous me donnez les moyens, mais la manière de les utiliser c'est un problème d'exécutif ». Alors si vous ne voulez pas qu'on intervienne avec les gaz, vous le dites, si vous ne voulez pas me donner un tonne-pompe, vous le dites, et puis vous prenez la responsabilité qu'il n'y en ait pas. Mais pour le reste, de créer une espèce de doctrine qui, en fait, est la base, une base législative, en disant, dans tel et tel cas, quand il y a plus de 5'000 manifestants, on peut utiliser tel moyen, en dessous on ne peut pas, ça serait aberrant !

Oui mais les Allemands le font par exemple.

Oui mais ça c'est des trucs aberrants, parce que on peut avoir 300 manifestants, terriblement virulents et puis 10'000 manifestants qui sont gentils comme tout. Alors, théoriquement, avec les 300 vous auriez pas le droit d'utiliser de moyens forts, et puis si au cours de la manifestations, vous avez un petit groupe des 10'000 qui se conduit très mal, alors vous avez le droit d'utiliser contre eux les moyens forts. C'est disproportionné. C'est de nouveau, vous n'êtes pas dans les proportions, vous voyez ce que je veux dire. Ce ne serait pas logique, à mon avis. Et je vois mal comment on pourrait le faire. Je sais qu'ils ont cherché, je crois, à la ville de Berne, de mettre en place une législation.

Moi je vous donne ma réponse, comme ça. Elle existe comme ça, pour l'équipement des policiers. Pour le reste, l'usage de la force, il est admis que pour exécuter sa mission la police fait usage de la force. Les moyens, le parlement les lui a octroyé dans le cadre du budget. Moi je ne crois pas qu'on ait d'autre base légale, à ma connaissance.

Moi non plus.

Je n'ai pas trouvé cela dans la loi sur la police non plus, je ne sais pas s'ils l'ont changé beaucoup de fois depuis que je suis parti, mais je ne crois pas qu'il y ait quelque chose.

Non, absolument, il n'y a rien. C'est aussi pour cela qu'on s'appuie sur la clause générale de la police.

Oui, des besoins, absolument. Ce n'est peut-être pas très juste, mais chaque fois, il y a urgence.

Oui, oui. Bon, mais il y a l'interprétation...

Oui, il y a surtout la question de l'interprétation de la proportionnalité. Alors la proportionnalité, elle va tenir sur le nombre de manifestants et leur agressivité. Et puis cela ça va régler, ça va dicter le choix des moyens de répression. La « clause de besoin » c'est de l'appréciation. Elle est, c'est justement là, ce n'est pas une clause légale, j'entends ! C'est pour parer à une absence de textes.

Oui mais elle est subsidiaire, on pourrait dire.

Oui, elle est subsidiaire. Et quand il n'y a pas de loi, elle est forcément subsidiaire.

Oui mais si on peut pas faire de loi, c'est ça ma question !

La question, faire une loi. C'est un peu comme si vous donniez "est-ce que vous pensez que l'organisation militaire de la confédération, va expliquer quand vous avez le droit d'utiliser un lance flamme ?"

Non, mais l'arme à feu...

Non, le lance flamme,

D'accord

Je ne parle pas de l'arme à feu, il y a des directives, il y a un papier, il y a tout un traquenard, mais vous pouvez comparer l'utilisation des gaz lacrymogènes avec le lance-eau là, avec un lance-flammes. Est-ce que vous pensez qu'on va dire "seulement dans le combat de X ou Z on a le droit d'utiliser un lance-flammes, dans la mesure où les types qui sont en face sont plus que cinquante". C'est ridicule, vous voyez. Vous tombez tout de suite dans le ridicule, quand vous commencez à vouloir réglementer des choses de ce genre. Je vous prends volontiers un exemple qui ne me concerne pas, l'armée, hein. Alors je ne sais pas si vous avez fait votre service militaire, mais vous voyez un petit peu le caporal qui compte les types qu'il a en face de lui et qui dit "Ouhlala, je ne peux pas encore utiliser le lance-flammes Ah, mais il y en a un de plus, je peux y aller maintenant.". Ca va pas non ?

Il y a quand même des problèmes. Avec les balles en caoutchouc, il y a des gens qui ont perdu la vue, et pas un ou deux, mais plusieurs...

Oh, mais...

Et puis ça touche l'intégrité corporelle quand même.

Bien sûr, mais alors, ça c'est le choix du moyen. Nous, on a jamais choisi ce moyen. Bon c'est un autre problème.

Avec une matraque vous pourriez aussi avoir un décollement de rétine. Franchement. En tapant... . Si ça arrive, ça pourrait, vous tapez sur la tête, il y a le coup qui dévie, ça pourrait arriver hein. Mais par contre on a vu des sourdingues, des coups qui ont été pris sur les oreilles, et qui sont un peu sourds, ça c'est arrivé. Vous ne pouvez pas éviter tout ça. Mais je rappelle que tous ces emplois sont précédés de la sommation.

Tous ? C'est la règle ?

C'est ça la règle. Alors si vous n'utilisez pas la sommation, les gens peuvent vous dire « mais je passais et je me prends une balle de caoutchouc sur le coin de la figure parce que je passais ». C'est un peu curieux. Parce que la manifestation, ça se voit, ça s'entend. Et puis si vous ne voulez pas prendre des jetons, ben vous faites le détour. C'est un peu comme quand il y a un embouteillage, il y a deux solutions il y a le type qui vient derrière et puis qui klaxonne avec les autres, et puis il y a celui qui dit "Zut, c'est tout bouché, je vais partir à droite ou à gauche". Il y a l'intelligent et puis il y a l'autre. C'est jamais un type très intelligent qui se ramasse un coup en disant soi-disant "je passais", et "puis tout d'un coup, je passais, et puis il y a un type qui chercherait une balle en caoutchouc, vous vous rendez compte ?". Comment se fait-il que... je n'y crois pas. Honnêtement, c'est ce que son avocat va prétendre, mais j'en doute, je n'y crois pas. C'est contre-nature le type tranquille, pacifique, qui n'est pas un curieux, bête, il ne va pas y aller.

Non, mais il y a quand même des cas, disons, je ne veux pas faire de la dialectique sur la question, mais on peut imaginer des cas où un policier s'énerve. Et puis il utilise la...

J'ai pas contesté...Je vous l'ai dit tout à l'heure, "Il y a une bonne femme qui s'est fait cassé la figure au coin de la rue machin.". Bon, je dis, on ne peut pas dire non, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas, ce n'est pas, ça serait, ça serait quoi si il n'y avait jamais de moments d'énervement. A ce moment-là, ce serait des types, tellement, tellement exceptionnels, que ça m'étonne qu'ils restent policiers. Soyez objectifs ! Faut aussi le dire...

Non, non...

Non mais le type qui a la super grande maîtrise de etc, etc. Ils ne sont pas tous des Starsky. Il y a le gars il arrive, il est déjà pas de bonne humeur parce que il a été repris, comme on dit, il avait prévu d'aller à une soirée avec ses copains et pfiut, non ! il y a une bande de corniauds qui veulent manifester pour la 20ème fois, pour tel et tel but et puis en face de toi il y a un type qui te dis "sale con de flic", bon ben il s'énerve...peut-être bien, vous voyez, il faut aussi tout voir. Moi je pense que ça manque un peu d'information à ce sujet. Les gens, ils oublient.

C'est pour ça qu'on a introduit les psychologues...

Mais le psychologue, il ne pourra pas..., il ne va pas pouvoir aller dans l'oreille, comme le petit Gimini Criquet, dans l'oreille du policier et lui dire : "attention, attention, ne tape pas si fort !". C'est ridicule! Ce n'est pas raisonnable! Ca ne correspond pas à la réalité des faits. Faut voir l'entraînement. Vous avez des types qui vous tapent dessus. Vous avez des types qui vous envoient des cailloux. Vous avez deux copains qui sont blessés derrière vous, là, on est en train de les emmener. Il y a tout ça, ça fait partie de la manif. Alors, le psychologue, j'ai l'impression que si il venait leur raconter quelque chose à l'oreille, ça ne serait pas très psychologue, hein !

Quand a-t-on utilisé les gaz lacrymogènes pour la première fois, à Genève ?

Oh, c'était vieux déjà ! Je pense que déjà au coup de 33, ils en ont utilisés, sûrement. Moi je sais qu'on en a utilisé, peut-être dans les années 45-50. Il y avait une grande manifestation du côté de la rue de l'hôtel de ville. Les types avaient envahi l'hôtel de ville, avaient vidé les tiroirs dans la cour, ...

Ah, oui ?

Un truc épouvantable ! Moi, je n'étais pas à la police, encore, mais je sais qu'ils ont utilisé les gaz. C'est beaucoup plus âgé que vous ne pensez. Ce n'est pas un truc qui date de 60-70, non, non, c'est bien avant.

Mais cette fois sous forme de grenades lacrymogènes ?

Quand je suis rentré en 1955, il y avait déjà des vieilles grenades qu'ils avaient utilisé dans les années 58. C'était un machin français, avec un liquide dedans, vous voyez... Et après on a eu des machins métalliques. Après on a renoncé aux métalliques, parce qu'il y avait des risques. D'abord elles étaient chaudes quand elles arrivaient, elles étaient coupantes si on les prenait, et puis d'autre part, ils pouvaient nous les renvoyer

dessus. Alors c'est pas intelligent non plus. Alors on est revenu à des systèmes qui se détruisaient d'eux-mêmes à l'arrivée.

Et les balles en caoutchouc, moi j'ai cru que la première fois qu'elles ont été utilisées, c'était dans le conflit jurassien, est ce que c'est juste ?

Je ne peux pas dire, puisque nous, à Genève, on ne les a jamais utilisées. On les a utilisées uniquement dans les exercices... Non, je pense qu'il n'y a rien de tel, que d'en prendre une soi-même, pour se rendre compte. On tirait, je ne sais pas, depuis 20 ou 30 mètres, dans le dos des types pour éviter le pépin, on ne voulait quand même pas causer... mais ils les sentaient quand même, on les sent aussi bien dans le dos que sur la poitrine, voilà.

Mais vous les preniez toujours avec vous lors des manifestations ?

Non, ce n'est pas du matériel de corps. Les seuls trucs qu'on avait, c'était les lances-eau, les lances-fusées, les grenades lacrymogènes, et puis les auto-pompes, et puis naturellement la matraque que chacun avait sur lui. Parce qu'en fait, ce n'était pas dans notre conception de les utiliser. Bon, on en avait parce que ne serait-ce que si on était appelé dans un autre canton, et puis qu'ils nous disaient "prenez vos balles de caoutchouc", bon, ben il fallait en avoir.

Et le Parlement, est ce qu'il était actif ?

Oh, oui, après chaque manifestation, ça y allait, oh, oui bien sûr. C'était la salle de résonance. Chacun de ses types avait,..., avait ses interlocuteurs. Il y avait ceux de la droite, ceux de la gauche. Il y avait aussi des policiers qui venaient causer avec des députés. Et puis il y avait quand même des gens, qui ont été députés, et puis qui avaient participé aux manifestations, quand ils étaient jeunes. Moi, j'ai eu en face des conseillers d'Etat, qui ne l'étaient pas encore, mais qui le sont devenus après. Je suis devenu assez vieux pour voir ça, c'était assez drôle.

Je crois que les Zurichois ont un petit peu la même expérience.

Ils étaient étudiants. En 68 ils étaient étudiants, alors, hein, c'était normal qu'ils soient là.

Le poids de l'institution policière sur le maintien de l'ordre ?

Il y a une question de conception, qui est complètement différente, c'est que dans le système germanique, le type, il ne rentre que par une porte, la porte en uniforme. C'est ça la grande différence. Vous, vous vous attachez à la différence organique, c'est pas

ça la différence, c'est la différence de filiale, de filiation si j'ose dire. Un policier romand, il rentre à la Sûreté, comme telle, il vient de la vie publique, et il rentre comme police criminelle. Ou bien, il rentre comme gendarme. Et puis après, il fera la circulation, il ira ici, il ira là, à l'aéroport, tout ce que vous voudrez, mais, le costume ou pas costume, ça c'est un départ. Et puis ensuite, il y a un espèce de cloisonnement, vous faites vos grades dans la gendarmerie, vous faites vos grades dans la Sûreté, avec de temps en temps, une osmose, par ci, par là, mais c'est des individualités. On a eu ouvert, par exemple, aux gendarmes, la possibilité d'entrer à la Sûreté, s'il remplissait les conditions notamment de la langue étrangère. Alors ils passaient un concours. Ça c'était très valable, dans le temps. Mais maintenant, pratiquement, vous n'auriez pratiquement plus aucun gendarme, compte tenu des horaires, ils aiment mieux leurs horaires, qu'ils apprécient davantage que l'horaire de la Sûreté, qui est un peu, beaucoup plus exigeant. Qui est à la fois plus large sur certains trucs et quand vous êtes, ce qu'on appelle le service de grande semaine, vous vous en mettez plein la cravate, et puis vous tournez sur 15 jours sans arrêt. Vous commencez le lundi et vous finissez le vendredi, dans 8 jours. Alors les types, ça, ils n'aiment pas du tout. Les gendarmes, il ne faut plus leur parler de cet horaire, il n'y a pratiquement plus de changement. Ça peut se trouver au niveau de certains chefs, on peut avoir un excellent inspecteur, qui est officier dans l'armée, et puis qui deviendrait officier de gendarmerie. Kunzi, par exemple. Mais c'est des cas rares.

Tandis que le système germanique, vous rentrez en uniforme, et puis vous êtes détaché pour des travaux de police criminelle, que vous allez faire en civil. Mais vous avez toujours votre costume à la maison. Si on a besoin de vous, pour un service important, de maintien de l'ordre ou je ne sais pas quoi, on peut vous piquer, vous remettre en costume et dans le terrain, si j'ose dire.

Tandis que pas en Suisse romande ?

C'est exclu. La gendarmerie se tape les manifs, et les inspecteurs se tapent les manifs, mais pour l'observation... et les arrestations. Donc, il y a une conception. Ça c'est valable pour Genève, ..., ah, vous n'avez jamais vu ça? Mais je crois que c'est ça qu'il faut voir. C'est ça la différence. Alors vous trouvez ça à Neuchâtel, Fribourg, Genève, Vaud et Valais.

*Est ce qu'on peut dire que cela a une influence sur la professionnalisation des gens ?
Le gendarme romand, il est plus spécialisé ?*

Ah, il est certainement plus spécialisé. C'est surtout la Sûreté qui sera plus spécialisée, parce que lui, il fait son école de Sûreté. Et puis il apprend davantage les choses concernant la Sûreté. Il fait un bout avec les gendarmes pour les clauses générales, loi sur la police, etc., les droits de l'homme, le droit pénal, et des choses de ce genre au niveau administratif, mais dès le moment où on commence à traiter des traces, alors lui, il va aller plus loin, plus loin dans l'enquête, plus loin dans les procédures de perquisition, etc., celui-là va avoir un entraînement supplémentaire. Pendant que l'autre, il va faire la circulation, lui il va faire ces choses là.

Et puis ensuite, il y a cette différence organisationnelle ou bien disons, admettons professionnalisation, ou bien de carrière, et puis ensuite, vous avez de espaces régionaux, qui sont créés par le concordat. Et il y a un espace romand qui est créé par un concordat assez récent finalement, qui touche le maintien de l'ordre puisqu'il y a la coopération. Et puis en Suisse alémanique vous avez deux concordats et puis peut être un troisième qui est en train de se faire...

Oui mais n'oubliez pas que vous avez le système de conférence des commandants, c'est couplé en quatre...

Il y a les Romands-Tessin, qui sont une conférence, les Romands plus le canton de Berne

Avec le canton de Berne ?

Avec le canton de Berne. Vous avez la conférence du Nord-Ouest, avec Berne, Berneville, Argovie, Soleure, et la ville de Bâle. Vous avez la conférence de la Suisse centrale, avec Lucerne, etc., et la conférence de la Suisse orientale, qui part de Zurich jusqu'aux Grisons, en passant par Schaffhouse, Saint-Gall, etc.

Avec Schwyz ?

Schwitz, c'est la centrale. Alors, automatiquement, ça créé 4 zones. Les Tessinois font partie aussi de la conférence de la Suisse orientale, parce qu'ils ont beaucoup de rapports avec Zurich, parce qu'ils sont au bout de la ligne de chemin de fer. Alors ils y vont aussi de temps en temps. Et puis Berne qui travaille sur les deux côtés. Ca fait le lien, d'un côté par le Tessin, de l'autre côté par Berne, entre les gens qui ne sont pas du même idiome.

Et ça c'est les commandants...

Ca c'est les conférences qui ont été créées avec le temps. Et la dernière qui a été créée, c'est la conférence de la Suisse du Nord Ouest. Une des premières qui a été créée, c'est les Suisse romands, les pauvres, pour essayer de se défendre.

Comme minorité ?

Comme minorité, pour arriver à un front commun à la conférence. Et puis quand les autres ont vu ça, ils ont dit "C'est pas idiot leur truc", et puis ils ont commencé à créer la Suisse centrale. Vous avez un concordat de la Suisse centrale, qui marche aussi bien pour la formation que pour le service d'ordre, ils ont une école centralisée.

A Lucerne, c'est ça ?

A Lucerne. Et puis pour la Suisse orientale, vous avez aussi un concordat de la formation, sur Zurich. Les petits cantons, Appenzell, etc., vont à Zurich. Ou alors Thurgovie fait ses écoles. Schaffhouse va sur Zurich, Glaris va sur Zurich. Et puis Saint Gall fait ses écoles. Les Grisons aussi.

Donc il y a des pôles comme ça qui se structurent et s'intègrent.

Ah, ben Zurich est un gros pôle d'attraction, et puis il a beaucoup de clients comme on dit, les clientès comme on dirait parce qu'il a une infrastructure au point de vue technique incontestablement très au point. Et alors, comprenez, quand vous avez un meurtre dans le canton d'Argovie, pas d'Argovie mais d'Appenzell, vous êtes tout content de voir débarquer les petits camarades de Zurich avec tout leur matériel et qui s'occupent de tout le technique. Voyez un peu mon petit camarade Burger d'Appenzell, avec ses 18 gars, comment est-ce qu'il veut s'organiser? Les meurtres sont quand même pas pour lui. Alors voilà, alors ça joue. Et au point de vue police de navigation, c'est Zurich qui fait pour Zoug, etc.

Donc ça leur donne un rayonnement qui peut être aussi une influence

Une influence oui, ça c'est sûr.